

ANNEXE .HAMBURG - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .HAMBURG

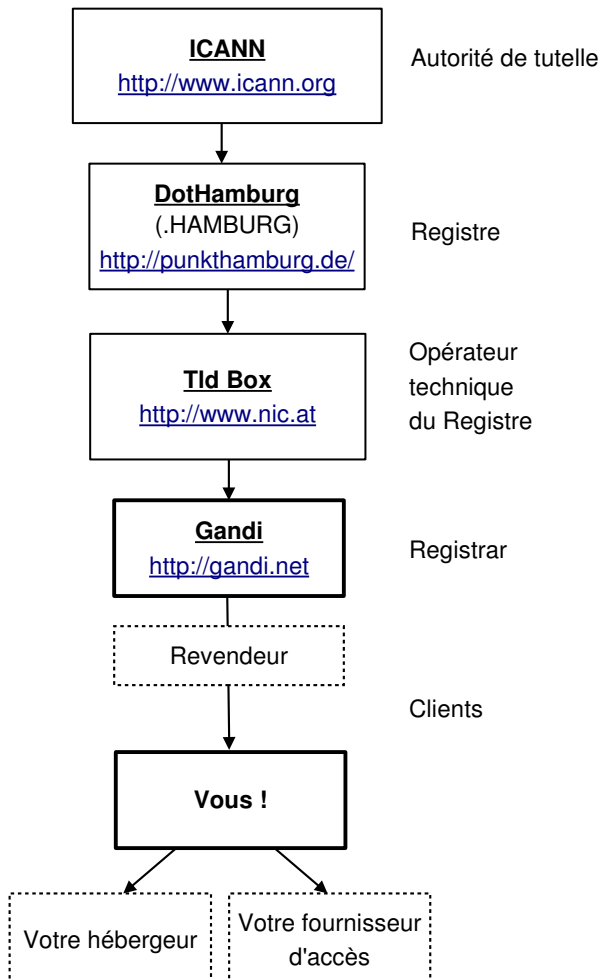
version n° 1.0 du 31 juillet 2014

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .HAMBURG supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .HAMBURG.1. Autorité de tutelle et Registre

.HAMBURG est une extension générique reposant sur une candidature communautaire, à ce titre elle est réservée aux personnes pouvant rapporter la preuve qu'elles ont un lien avec la ville de Hambourg et est soumise à une obligation d'usage. L'extension a pour dessein de promouvoir la ville de Hambourg. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .HAMBURG :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .HAMBURG.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .HAMBURG Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .HAMBURG, définies par l'ICANN et dotHamburg, consultables aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement du .HAMBURG :
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/06/hamburg-registration-policy1.pdf> (Anglais)
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/06/hamburg-registrierungsrichtlinien.pdf> (Allemand)
- Politique de règlement des litiges liés à la période Sunrise
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/06/hamburg-sunrise-dispute-resolution-policy-sdrp.pdf> (Anglais)
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/06/hamburg-sunrise-streitschlichtungsrichtlinien.pdf> (Allemand)
- Politique durant la Sunrise:
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/06/hamburg-sunrise-policy.pdf> (Anglais)
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/06/hamburg-sunrise-richtlinien.pdf> (Allemand)
- Mécanisme de résolution des litiges liés aux critères d'éligibilité
<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEJEeW94RUFE> (Anglais)
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/06/hamburg-erdr-richlinien.pdf> (Allemand)
- Politique d'enregistrement lors de la période d'enregistrement limité :
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/07/hamburg-policy-limited-registration-phase.pdf> (Anglais)
<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/07/hamburg-richtlinien-limited-registration-phase.pdf> (Allemand)
- Politiques Anti-Abus :
<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEJEeW9KRUFU>
- Politique quant au Whois :
<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEJEeXJ3RUFE> (Anglais)

<http://dothamburg.files.wordpress.com/2014/06/hamburg-whois-richtlinien.pdf> (Allemand)

- Politiques quant aux termes réservés :
<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEJEeXB2RUFE> (Anglais)
<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEJEeW94RUFE> (Allemand)
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .HAMBURG. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .HAMBURG est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/hamburg>

Le Registre est un tiers bénéficiaire du présent accord et peut faire valoir ses droits acquis en vertu du présent accord. Le champ de ces droits comprend notamment la conformité, la validation, la sécurité, les décisions URS/UDRP, les cas d'abus ou de mauvais usage. Les droits acquis compris dans les champs susmentionnés perdurent nonobstant l'expiration du présent accord.

Article .HAMBURG.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .HAMBURG se déroulera en 3 phases : Sunrise, période d'enregistrement limité et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 14 juillet au 13 août 2014. La période d'enregistrement limité aura quant à elle lieu du 14 août au 26 août 2014. L'ouverture générale est prévue pour le 27 août 2014. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période d'enregistrement limité et d'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .HAMBURG.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/hamburg/info>

Les .HAMBURG sont ouverts pour toute personne physique, morale, organisation et association de personnes s'ils peuvent démontrer qu'ils ont un lien économique, culturel, historique social ou tout autre lien avec la région métropolitaine de Hambourg vérifiable de la manière suivante :

-par Votre résidence principale ou secondaire, Votre bureau ou

lieu de travail, une branche ou un établissement permanent dans la région métropolitaine de Hambourg, ou

-un contact du nom de domaine doit être référencé dans le Whois avec une adresse dans la région métropolitaine de Hambourg, ou
-toutes autres preuves appropriées comme par exemple le certificat d'un employeur, le certificat de scolarité d'une école ou d'un collège ou encore un acte de naissance

Le contact administratif des noms de domaine en .HAMBURG doit être une personne physique qui a qualité pour agir pour le compte du propriétaire du nom de domaine (le contact propriétaire) et qui est autorisé et contraint de prendre des engagements officiels concernant la gestion du nom de domaine. Pour chaque domaine en .HAMBURG seul un contact administratif peut être renseigné. Le propriétaire du nom de domaine et le contact administratif peuvent être une seule et même personne.

→ **Conditions quant au contenu et à l'utilisation des noms de domaine en .HAMBURG :**

Un nom de domaine en .HAMBURG **doit être utilisé dans les 12 mois de son enregistrement.**

Si Vous construisez un site web qui peut être consultable depuis le nom de domaine le contenu du site doit avoir un lien direct avec l'autorisation d'enregistrement.

Le Registre du .HAMBURG se réserve le droit, à sa seule discrétion, de vérifier l'enregistrement des domaines ainsi que l'autorisation d'enregistrement.

→ **En cas de manquement aux critères d'éligibilité :**

Si les informations que Vous avez renseigné durant l'enregistrement sont incomplètes et ne permettent pas de réaliser de vérification, le Registre Vous en informera ainsi que Gandi. Dans les 14 jours suivants la notification de l'irrégularité, Vous avez l'option de corriger cette dernière auprès du registre ou de Gandi.

Si en dépit de la notification, Vous ne satisfaisiez toujours pas aux conditions d'enregistrement, Votre nom de domaine sera supprimé.

Dans l'éventualité où Votre nom de domaine viendrait à être supprimé en raison de Votre inaptitude à remplir les conditions d'enregistrement, tout frais d'enregistrement déjà honoré ne pourra en aucun cas être remboursé.

Vous êtes seul responsable du respect de toutes les conditions des critères détaillés dans les politiques du Registre.

Article .HAMBURG.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du

mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNS) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes seront traitées selon la règle du premier arrivé premier servi. Aucune méthode d'allocation particulière n'a été mise en place par le Registre, le nom de domaine sera alloué à la demande d'enregistrement qui satisfait les critères d'éligibilité requis qui arrivera en premier auprès du Registre.

Les noms de domaine figurants sur la liste de blocage de l'ICANN (ICANN's SLD Name Collision block list) disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/sites/default/files/tlds/hamburg/hamburg-apd-list-12nov13-en.csv> sont disponibles à l'enregistrement pendant la période de Sunrise mais ne seront activés que lorsque l'ICANN aura autorisé leur enregistrement.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des

litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEJEeW94RUFE>

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .HAMBURG.6. Période d'enregistrement limité :

Dans les jours suivants la fin de la période Sunrise et avant la période d'ouverture générale se tiendra une période d'enregistrement limité.

Durant cette phase, seulement des demandes d'enregistrement de noms de domaine de la ville libre et hanséatique de Hambourg ou toute tierce partie affiliée pourront être sollicitées.

Les politiques d'enregistrement et les critères d'éligibilité développés à l'article 4 sont également applicables durant la période d'enregistrement limité.

Afin de pouvoir enregistrer un nom de domaine durant cette période nous Vous remercions de bien vouloir contacter Notre équipe support dédiée à l'adresse e-mail suivante : support-fr@support.gandi.net

Article .HAMBURG.7. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période d'enregistrement limité et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .HAMBURG.8. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/hamburg> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée à DotHamburg.

Article .HAMBURG.9 Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et durant la période d'enregistrement limité et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .HAMBURG.10 Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/hamburg>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .HAMBURG.11 Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .HAMBURG.12 Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) ainsi que les règles ERDP, PDDRP et RDRP de l'ICANN pour les noms de domaine en .HAMBURG, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Vous acceptez également avoir pris connaissance des textes régissant les procédures :

<http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEJEeW94RUFE> (Eligibility Requirements Dispute Policy)

<http://newgtlds.icann.org/en/program-status/pddrp> (Post-Delegation Dispute Resolution Procedures)

Article .HAMBURG.13 Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .HAMBURG.14 Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .HAMBURG.15 Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .HAMBURG.16 Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Vous avez le pouvoir d'enregistrer le nom de domaine
- que le nom de domaine dont Vous sollicitez l'enregistrement ne

viole ni n'empiète sur les droits d'une tierce partie

- que le nom de domaine et l'usage pour lequel il est réservé ne viole aucune disposition ou règlement de l'Union Européenne, de la République Fédérale d'Allemagne ou toute autre loi applicable
- que Vous n'avez pas enregistré ou que Vous n'utiliserez pas Votre nom de domaine de manière abusive, spéculative ou à des fins anti-concurrentielles et Vous Vous portez fort de Vous en être assuré
- Vous devez immédiatement corriger et mettre à jour les informations liées à l'enregistrement durant la période d'enregistrement

Vous garantissez que Vous êtes en possession de toutes les autorisations nécessaires, statuts, licences ou autres justificatifs pour conduire Votre activité dans le secteur associé à Votre nom de domaine.

Vous Vous engagez à rendre compte de tout changement significatif de Vos autorisations, statuts, licences et/ou autres justificatifs pour conduire Votre activité dans le secteur associé à Votre extension afin de Vous assurer que Vous Vous conformez aux lois applicables ainsi qu'aux obligations découlant de Vos licences en conduisant Votre activité dans l'intérêt des consommateurs que Vous servez.

Vous Vous engagez également à ne pas enregistrer de nom de domaine :

- qui pourrait laisser à penser de manière frauduleuse à un nom de domaine, un contenu ou un service fourni par les autorités publiques de Hambourg
- qui comprend des abréviations, des combinaisons nouvelles, des erreurs de typographies, des ajouts, des séparations de ponctuation ou autres variations qui correspondent aux termes et combinaisons de termes utilisés par les autorités publiques de Hambourg
- qui viole des principes éthiques ou le droit pénal (domaines illégaux, racistes, domaines glorifiant la violence et incitant à la haine ou susceptible de corrompre la jeunesse, domaine indécent, insultant ou tout autre domaine immoral) ou qui porterait atteinte à la réputation de Hambourg
- qui contiendrait des mots ou des fragments de mots qui sur une base objective, peuvent être considérés comme indécents. Cela inclut notamment les jurons, invectives et mots racistes ou mots et parties de mots qui peuvent violer l'éthique, la religion ou les sensibilités morales.

De plus, dans le cadre d'une demande en période de Sunrise, Vous reconnaissez que le Registre et/ou ses agents sont autorisés à transmettre des informations relatives à Votre demande à TMCH, aux autres demandeurs en période de Sunrise ainsi qu'à tout tiers.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques

frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous engagez à indemniser, dans la limite maximale autorisée par la loi, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .HAMBURG.17 Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé si il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- si les frais d'enregistrement n'ont pas été payés au Registre
- si Vous avez enfreint de manière persistante les politiques d'enregistrement et en dépit d'avertissements et de date butoir avez continué d'enfreindre ces dernières
- si le nom de domaine contient des propos manifestement illégaux
- si Vous êtes engagé par écrit, sans restrictions légales ou peine de poursuites en justice, de ne pas utiliser le nom de domaine, ou si une injonction, une décision d'une cour nationale ou internationale ou encore une sentence arbitrale Vous a enjoint à ne pas utiliser Votre domaine

- si l'enregistrement de Votre nom de domaine, en tenant compte de son usage, viole de manière manifeste les droits d'une tierce partie ou est illégal
- l'utilisation du domaine ou son contenu sont manifestement abusifs et peuvent heurter le public par exemple en consistant en des activités illégales ou frauduleuses, spam, phishing, pharming, diffusion de malware, botnet, trafficking, pornographie infantile, activités non usuelles du réseau (par exemple fast flux hosting)
- les données du titulaire du domaine ou du contact administratif fournies au Registre sont fausses, ou Votre identité ou celle de Votre contact administratif ne peuvent pas être établies au vu des données renseignées
- à la demande de l'ICANN
- pour protéger la stabilité, la sécurité et l'intégrité du système du Registre
- pour se conformer à toute loi applicable, règles gouvernementales ou exigences, demandes de tout organisme officiel chargé de l'application de la loi ou toute autre autorité pertinente ou tout système de résolution des litiges
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, employés, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;

Sans préjudice de droits plus extensifs, et découlant des règles d'abus exigés par l'ICANN pour les gTLD's (les règles Anti-abus du .HAMBOURG reproduites supra) sous certaines circonstances, le Registre peut retirer un domaine et les données techniques des serveurs du gTLD .HAMBURG (déconnexion) modifier les données de contact, supprimer ou retirer un domaine.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

-fin de l'annexe .HAMBURG-